



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE LA MAURICIE

2800, 3^e rue
Shawinigan(secteur Grand-Mère)
G9T 5K5
(819)538-9683

info@spamauricie.com

Le manuel du bénévole de la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie *Version chiens*

Cher bénévole,

Nous tenons à vous souhaiter la bienvenue au sein du groupe de bénévoles dévoués offrant généreusement de leur temps aux animaux hébergés à la Société protectrice des animaux de la Mauricie. C'est grâce à des bénévoles comme vous que les chiens du refuge bénéficient quotidiennement d'une dose supplémentaire d'exercice et d'affection.

Nous vous prions de lire attentivement ce manuel. Pour assurer la sécurité et le bien-être de nos animaux, du personnel et des bénévoles, **il est extrêmement important que TOUS les bénévoles suivent TOUTES ces procédures**. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à un membre de notre personnel. Nous sommes toujours heureux de vous aider à aider les animaux.

Nous tenons à vous rappeler qu'en vertu du règlement municipal de la ville de Shawinigan, tous les animaux doivent être enregistrés et les coûts associés aux licences des animaux acquittés. Cette exigence devra être respectée pour être bénévole à notre refuge.

Historique des animaux du refuge

Les chiens disponibles à l'adoption sont les seuls qui peuvent être promenés par les bénévoles. Ils ont été évalués au niveau de leur santé et de leur comportement par les techniciennes en santé animale de même que par la vétérinaire. Vous devez garder en tête que tous ces chiens viennent de milieux très différents et que leur comportement et niveau d'éducation peuvent grandement varier d'un animal à l'autre.

Certain connaîtront des commandements de base et marcheront très bien en laisse, d'autres pourront ne pas aimer les enfants ou être hésitants avec les hommes. Cependant, tous les chiens présents à la SPA Mauricie ont quelques points en commun qui doivent être pris en considération :

- Ils sont dans un environnement qui ne leur est pas familier;
- Ils vivent dans un espace restreint et ont de l'énergie à dépenser;
- Ils sont nerveux et stressés.

Nous vous prions donc d'être en tout temps vigilant et de vous attendre à ce que les chiens, qu'ils soient bien éduqués ou non, démontrent un comportement d'excitation parfois débordant lors de leurs sorties.

Objectif du programme de bénévolat de la SPA Mauricie

- Améliorer la qualité de vie des chiens qui attendent d'être adoptés;
- Fournir de l'exercice aux animaux et favoriser leur socialisation;
- Promouvoir l'acquisition de bonnes habitudes de vie (propreté, marche en laisse...);
- Permettre aux bénévoles de passer un bon moment avec les chiens du refuge.

Malheureusement, les chiens ne peuvent pas exprimer verbalement leur reconnaissance, mais vous réaliserez rapidement à quel point votre temps et votre dévouement sont appréciés. S'ils le pouvaient, ils vous diraient...« **MERCI** ».

Qui peut venir faire du bénévolat

Les adultes qui ont à cœur le bien-être animal sont les bienvenus parmi les dévoués bénévoles de la SPA Mauricie. Veuillez noter que les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour venir faire du bénévolat à la SPA Mauricie, **et qu'ils ne sont en aucun temps autorisés à tenir la laisse lors de leur séance.** Pour des raisons de sécurité, **nous acceptons seulement les enfants de 8 ans et plus.**

Quand venir faire du bénévolat

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 12h00-16h30
Samedi : 10h00-16h30

Tous les chiens doivent être de retour dans leur enclos avant 16h30

Nous vous prions de ne pas dépasser 15-20 minutes de promenade par chien. Ceci donnera à chaque chien une chance égale d'être vu et adopté durant les heures d'ouverture.

Comme le refuge ne peut accueillir qu'un certain nombre de bénévoles à la fois, veuillez **toujours téléphoner** à la réception de la SPA Mauricie avant de vous déplacer. Une de nos réceptionnistes planifiera avec vous une période afin de maximiser le précieux temps de nos bénévoles. (819-538-9683 poste 802)

Code vestimentaire :

Été : Vêtements confortables, qui permettent le mouvement. Souliers confortables, fermés et antidérapants. Les souliers à talons et les sandales ouvertes ne sont pas permis.

Hiver : Vêtements confortables et chauds. Bottes chaudes et antidérapantes.

QUELS CHIENS PROMENER

Le chenil adoption est la SEULE pièce hébergeant des chiens pouvant être promenés. Les chiens hébergés dans les autres chenils du refuge ne sont pas accessibles aux bénévoles, car ce sont des animaux errants, sous observation ou en voie de rétablissement. Ils n'ont subi aucun examen de santé ou évaluation de comportement. Ces chiens ne peuvent pas être promenés par les bénévoles pour des raisons de santé et de sécurité. Il y a aussi des restrictions légales qui gouvernent la garde de ces animaux par la SPA Mauricie. Un membre du personnel vous avertira s'il y a d'autres chiens disponibles pour la promenade.

PROCÉDURE DE PROMENADE DES ANIMAUX

1. **Enregistrement** – Lors de votre première visite en tant que bénévole, présentez-vous à la réception de la SPA. Nous vous remettrons ce guide que vous devrez lire attentivement. Par la suite nous vous ferons remplir un court formulaire qui sera en quelque sorte votre « passeport de bénévole » et qui inclura, entre autres, vos coordonnées. Vous devrez signer ce formulaire pour attester que vous avez bien lu et compris les règles à suivre lors de vos séances de bénévolat. Lors de vos prochaines séances de bénévolat, vous n'aurez qu'à vous identifier à la réception de la SPA Mauricie à votre arrivée. Par mesure de sécurité, un

bénévole désirant promener les chiens doit remettre une pièce d'identité (carte d'assurance maladie ou permis de conduire) à la réception de la SPA Mauricie avant de s'exécuter. Cette pièce d'identité lui sera remise à la fin de sa séance de bénévolat. Si vous désirez venir faire du bénévolat à deux personnes ou plus, prenez note qu'**un seul chien par groupe** sera autorisé à sortir.

2. **Choisir un chien** – Face au chenil, vous verrez un grand tableau sur lequel est inscrit le nom des tous les chiens pouvant être promenés par les bénévoles. Chaque fois qu'un chien est sorti pour une promenade, l'heure est inscrite à droite de son nom. Pour choisir un chien, vous n'avez donc qu'à regarder lequel ou lesquels ne sont pas sortis, et débiter avec ceux-ci ou sortir ceux qui ont le moins sortis durant la journée. Cette méthode a pour but d'éviter qu'un même chien ne reçoive toute l'attention des bénévoles, alors que d'autres chiens ne seraient jamais sélectionnés pour aller en promenade. Vous noterez également que le niveau de difficulté de chaque chien est inscrit à la droite du tableau, vous permettant ainsi de choisir un animal avec lequel vous serez à l'aise durant la promenade.

Vérifiez avant de sortir le chien s'il y a des informations particulières pour celui-ci ex. laisse en chaîne, licou obligatoire....etc. Voir la conseillère à l'adoption.

Si vous ne vous sentez pas à l'aise avec un chien, ne vous sentez cependant pas obligé de le sortir. Nous vous recommandons, en tant que nouveau bénévole, de commencer par promener un chien de difficulté " – " ou "+ - ", que vous pourrez facilement contrôler. S'il vous plaît, rappelez-vous toutefois que tous les chiens ont reçu une évaluation comportementale et qu'ils ont tous besoin de se dégourdir. Pas de favoritisme.

Les animaux ayant une carte indiquant qu'ils sont en « observation » sur la porte de leur cage ne devront pas être promenés ou manipulés par les bénévoles. Ces animaux peuvent être malades, stressés ou nécessiter une réévaluation comportementale.

3. **Sortir le chien de sa cage** – Tout le matériel nécessaire pour la récréation d'un chien est rangé sous l'évier près de la porte du chenil. N'hésitez pas à demander de l'aide à la préposée à l'adoption en cas de doute sur le matériel qui doit être utilisé. Ensuite, assurez-vous qu'il n'y a pas d'autres chiens dans le chenil. Un seul chien à la fois doit être sorti. Si un autre bénévole fait sortir un chien, attendez qu'il ait quitté le chenil. Comme vous pouvez vous l'imaginer, tous les chiens seront très excités à l'idée de sortir de leur enclos et vous aurez peut-être à ouvrir lentement et partiellement la porte de l'enclos et bloquer celle-ci pour éviter que l'animal ne se sauve. Nous demandons aux bénévoles de sortir à l'extérieur avec l'animal choisi **aussi rapidement que possible** une fois celui-ci

sorti de son enclos. Cela évitera que l'animal fasse ses besoins sur le plancher et diminuera les « bouchons de circulation » dans les animaleries et à la réception.

4. Prière de ne pas laisser les chiens uriner sur les vitres de l'entrée, ni embêter les chats de la cohabitation. **Soyez également très vigilant lors de l'ouverture et de la fermeture des portes menant vers l'extérieur, puisque le chien que vous tenez en laisse pourrait facilement coincer l'une de ses pattes sous l'une d'elles et se blesser. Pour ce faire vous devez tenir votre chien à votre droite et passer une fois la porte ouverte.**

Si son collier ne semble pas adéquat, brisé ou trop grand, informez-vous à ou la conseillère à l'adoption.

5. **Ramasser les selles** – Utilisez les sacs de plastique, rangé près de l'évier des bénévoles, pour ramasser les excréments des chiens que vous promèneriez. **Il est obligatoire de ramasser les selles de l'animal que vous promenez**, que ce soit sur le terrain de la SPA Mauricie ou sur la voie publique. Utilisez le conteneur à déchet situé dans le stationnement des employés à gauche de l'édifice pour disposer des sacs utilisés. Rappelez-vous que le règlement municipal vous oblige à ramasser tous les excréments des animaux que vous promenez.
6. **Important** – Il est crucial que les chiens **n'entrent jamais en contact les uns avec les autres**, car c'est de cette façon que les maladies peuvent se propager et cela évite aussi des bagarre et blessures inutiles. Cette règle s'applique aussi si vous croisez un autre chien à la réception. La seule exception à cette règle est si plusieurs chiens occupent le même enclos. Ils pourront alors être promenés ensemble.

Gardez les chiens loin des excréments provenant d'autres animaux et ne les laissez jamais boire dans des marres d'eau stagnante.

Tenez la laisse fermement, un accident est si vite arrivé.

Il est **strictement interdit** de détacher un animal à l'extérieur lors d'une promenade. L'animal pourrait alors prendre la fuite et se blesser ou provoquer un accident grave pour les autres et lui-même.

Il est strictement interdit de donner à un animal une gâterie ou de la nourriture provenant de l'extérieur. Si vous avez acheté une gâterie et voulez la donner à un animal, un membre du personnel devra d'abord l'approuver. Vérifiez s'il y a une indication sur la cage de l'animal l'empêchant de manger certaines gâteries ex. allergie...

Des gâteries pour chiens vous seront remises sur demande. Rendez la promenade amusante. Ce sera le point culminant de la journée pour ces chiens.

Il est **strictement interdit et inadmissible** de donner des coups pour punir un animal du refuge ou de le brusquer. Les chiens du refuge n'ont pas tous un passé facile, et ce type de comportement pourrait provoquer une réaction imprévisible de leur part tout en les stressant inutilement. Si le chien sélectionné tire beaucoup en laisse, demandez plutôt au préposé à l'adoption s'il pourrait vous fournir et installer un « licou » ou un « harnais » afin de rendre votre promenade plus agréable. Rappelez-vous que les chiens du refuge ne vous appartiennent pas. Ne pas laisser le chien mordre la laisse, si c'est le cas malgré tout, demandez une laisse en chaîne.

Il est également strictement interdit de donner des informations sur la santé ou le comportement des animaux à la clientèle de la SPA Mauricie. Vous devez référer les clients au conseiller à l'adoption, tout en leur mentionnant que vous êtes bénévole.

Ne pas laisser les familles avec des enfants s'approcher du chien que vous promenez à moins que la préposée à l'adoption vous le permette, rappelez-vous que vous ne connaissez pas cette animal.

APRÈS LA PROMENADE

Retournez l'animal dans son enclos. Si vous n'êtes pas certain de l'enclos où l'animal était au départ, informez-vous auprès de la préposée à l'adoption, elle se fera un plaisir de vous renseigner. En utilisant le crayon disponible dans sur le tableau des bénévoles, inscrivez l'heure à l'endroit approprié sur le grand tableau disponible face au chenil.

Si vous avez des observations pertinentes concernant la santé ou le comportement d'un animal à nous mentionner (ex. un animal qui vomit, un animal qui démontre de l'agressivité...), n'hésitez pas à en faire part au conseiller à l'adoption ou à l'animalier.

CHOISIR LE PROCHAIN CHIEN

Nous vous demandons de vous laver les mains entre chaque animal pour réduire les risques de propagation de maladies. Assurez-vous que chaque animal a été

promené avant d'amener un chien à l'extérieur pour une deuxième promenade. Gardez la même laisse, à moins qu'elle soit souillée.

OÙ MARCHER

Les marcheurs sont libres de se promener sur le terrain à gauche des locaux de la SPA Mauricie, **excepté près des enclos extérieur**. Si vous désirez prendre une marche dans la rue, demandez à la préposée à l'adoption l'itinéraire possible. Souvenez-vous de ne pas dépasser 15-20 minutes de promenade. Si vous avez des questions à propos des endroits où vous pouvez aller marcher, n'hésitez pas à les poser à un membre du personnel.

ALTERNATIVES AUX PROMENADES

Voici les options qui s'offrent à vous :

- Une période de jeu avec un chien à l'extérieur – Si vous en faites la demande à la réception, nous vous remettons une longe (très longue laisse) et un jouet. Une fois que vous aurez attaché l'animal à la longe, il est important de tenir l'animal assez près de vous jusqu'à ce que vous soyez à l'extérieur du refuge, dans la cour arrière. Il est important de noter qu'il est interdit de promener un animal avec une longe dans le stationnement de la SPA Mauricie ou sur un chemin public. Vous devez obligatoirement rester sur le terrain de la SPA Mauricie si vous utilisez une longe. Une fois dans la cour, vous pourrez faire courir l'animal et jouer avec lui. Les mêmes règles que lors des promenades s'appliquent ici (aucun contact entre les animaux, ramasser les excréments, pas plus de 15 minutes, ne jamais détacher l'animal à l'extérieur...) Changer de jouet entre chaque chien.

- Une période de toilettage avec un chien à l'extérieur – Si vous en faites la demande à la réception, nous vous remettrons une ou plusieurs brosses ainsi que des gâteries. Vous pourrez alors amener un animal en laisse à l'extérieur et vous installer sur le terrain de la SPA Mauricie pour brosser l'animal. Il est important de toujours brosser l'animal en douceur et, au moindre signe d'impatience de sa part, de cesser le toilettage et de remettre l'animal dans son enclos. Si l'animal est patient et se comporte bien, récompensez-le avec une gâterie. Demandez une brosse propre à la réception si vous changez d'animal. Les mêmes règles que lors des promenades s'appliquent aussi ici (aucun contact entre les animaux, ramasser les excréments des animaux, pas plus de 15 minutes...)

Tout bénévole ne respectant pas l'un ou l'autre de ces règlements pourra se voir refuser le droit de faire du bénévolat à la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie, il en va de la sécurité des animaux, clients, employés et citoyens de la ville.

De la part des animaux et du personnel, merci beaucoup et profitez bien de votre temps parmi nous!